

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)**

Aujourd'hui, Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPÉ, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. JUPPÉ Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIÉ Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIÉ Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSÉS :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marché public - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - Marché de maîtrise d'oeuvre pour les études et suivi des travaux d'ouvrages d'art - Appel d'offres - Désignation du jury et de la CAO

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

La construction ou la restauration d'un ouvrage d'art sur le territoire communautaire doit être, d'une part, conforme aux règles de l'art, d'autre part, elle doit tenir compte de la gestion ultérieure par le choix judicieux du type d'ouvrage et des matériaux entrant dans sa construction.

L'atteinte de ces objectifs nécessite, d'une part, une expertise technique adaptée et performante et, d'autre part, une optimisation des solutions proposées tant sur le plan technique que financier.

Dans ce contexte, la conduite d'opération sera assurée par le service ouvrages d'art de la direction de la voirie. Les directions utilisatrices de ce marché suivront l'exécution des commandes qui les concernent en concertation avec le service ouvrages d'art.

Durée du marché :

Le marché de maîtrise d'œuvre sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Montant du marché :

Le marché sera à bons de commande avec un montant maximum de 500 000 € HT. Les dépenses relatives à ce marché seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal de la direction de la voirie (TG00 - VA1OP).

Procédure du marché :

La consultation est ouverte aux équipes ou groupements possédant les compétences requises pour assurer les missions.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles 74-III 4° a), 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Aussi, en vue de la dévolution du marché, il vous est proposé de constituer un jury conformément aux dispositions des articles 22 et 24 du code des marchés publics.

Ce jury sera chargé d'agréer les candidatures et d'émettre un avis sur les offres reçues. Le marché sera ensuite attribué par la commission d'appel d'offres au regard de l'avis émis par le jury.

Le jury sera composé comme suit :

- le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, ou son représentant en qualité de Président du jury avec voix délibérative ;
- 5 membres titulaires (et leurs suppléants) désignés au scrutin de liste dans les conditions prévues à l'article 22 du code des marchés publics, avec voix délibérative.

Par une lecture combinée du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code des marchés publics, la désignation par le Conseil intervient en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Avant de procéder aux opérations de désignation, il vous est proposé que les listes soient déposées sur le bureau du Secrétaire de Séance.

A l'issue des opérations électorales, ont été élus membres de ce jury :

- Mme Chantal CHABBAT ayant pour suppléante Mme Anne-Marie LEMAIRE,
- M. Philippe FRAILE MARTIN ayant pour suppléant M. Benoît RAUTUREAU,
- M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM ayant pour suppléante Mme Frédérique LAPLACE,
- M. Jean-Claude FEUGAS ayant pour suppléant M. Max GUICHARD,
- M. Bernard LE ROUX ayant pour suppléante Mme Josiane ZAMBON.

Il vous est donc demandé :

- d'entériner les documents de la consultation ;
- de procéder aux opérations électorales sur la base de la/ou des listes déposées et ceci suivant les modalités fixées aux articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- de désigner en qualité de membre du jury du marché de maîtrise d'œuvre au terme des dites opérations conduites dans les conditions de l'article 22 du code des marchés publics, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants parmi la/ou les listes présentées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-21 ;

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 24, 33 3^eal., 57 à 59, 74-III. 4^e a) et 77 ;

VU la liste (ou les listes) ainsi déposée(s) ;

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

➤ qu'il est nécessaire de passer un marché de maîtrise d'œuvre sur les études et le suivi des travaux pour la création d'ouvrages d'art neufs ou la réparation d'ouvrages existants ;

DECIDE :

Article unique :

Le Conseil de Communauté désigne, à l'issue des opérations électorales, en qualité de membre du jury du marché de maîtrise d'œuvre au terme desdites opérations conduites dans les conditions de l'article 22 du code des marchés publics, les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants suivants :

En qualité de Membres titulaires	En qualité de Membres suppléants
Mme Chantal CHABBAT	Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Philippe FRAILE MARTIN	M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM	Mme Frédérique LAPLACE
M. Jean-Claude FEUGAS	M. Max GUICHARD
M. Bernard LE ROUX	Mme Josiane ZAMBON

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

M. Patrick PUJOL

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 24 NOVEMBRE 2014